



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers conjugaux et familiaux

Question écrite n° 36784

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le statut de la profession de conseiller conjugal et familial. En effet, cette profession connaît un certain développement auprès des jeunes, des femmes, des couples. Les besoins de conseil, notamment auprès des populations défavorisées, des prisons, des centres d'hébergement temporaires, des foyers de jeunes travailleurs, des tribunaux sont importants, tout comme l'écoute active enseignée auprès de professionnels du travail social, les médecins, les psychologues. Jusqu'à maintenant, cette profession est dépendante de subventions de l'État. Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a réalisé un état des lieux de cette profession et formulé des propositions pour lui donner un véritable statut. Aussi, elle lui demande quelle suite il entend donner aux propositions de ce rapport pour améliorer la situation des conseillers conjugaux et familiaux.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a été appelée sur le statut des conseillers conjugaux. En effet, le statut de ces derniers relève actuellement de plusieurs cadres, selon qu'ils exercent au sein d'associations, dans une collectivité territoriale ou, plus rarement, en libéral. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales a estimé le nombre de ces professionnels à 2 184 en 2006 et a fait le constat que ce nombre évoluait peu. Cette situation peut s'expliquer, notamment, par l'émergence de nouvelles réponses sur le plan local, permettant d'appréhender la complexité plus forte des problématiques relatives aux relations conjugales et familiales. Il importe de clarifier, dans le contexte actuel, les spécificités d'intervention des conseillers conjugaux et familiaux. Un groupe de travail sera prochainement installé afin que soit élaboré fin 2009 le référentiel professionnel qui clarifiera les activités attendues et précisera les modes d'intervention dans un registre individuel, collectif, pluridisciplinaire et partenarial.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36784

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10377

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6763